

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue au chalet des patineurs, le lundi 11 janvier 2016, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Vallier Côté Hervé Dubé
Mesdames les conseillères	Pâquerette Thériault Nathalie Pelletier Céline D'Auteuil
Monsieur le maire	Renald Côté

Était absent :

Monsieur le conseiller	Sébastien Dubé
------------------------	----------------

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**16.01.001
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

**16.01.002
RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 DÉCEMBRE 2015**

Les membres ayant pris connaissance des procès-verbaux des séances du 7 décembre 2015, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner ces derniers.

**16.01.003
PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois de décembre 2015 s'élevant à 47 661,83 \$, et des comptes courants s'élevant à 61 256,13 \$, pour un grand total de comptes et approbations se chiffrant à 108 917,96 \$.

**16.01.004
AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2015**

Il est proposé par monsieur Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration, les loisirs et le Service incendie pour le mois de décembre 2015.

ADM-15-12-003
V-15-12-003
L-15-12-003
SI-15-12-003

16.01.005

AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JANVIER 2016

Il est proposé par monsieur Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie, les loisirs et le Service incendie pour le mois de janvier 2016.

ADM-16-01-001

V-16-01-001

L-16-01-001

SI-16-01-001

16.01.006

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur-général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois de décembre 2015.

ADMINISTRATION

16.01.007

DEMANDE DE LA GRATUITÉ DE LOCATION DU CHALET DES PATINEURS PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphane accorde la gratuité de location du chalet des patineurs, le dimanche 20 décembre 2015, aux Chevaliers de Colomb, dans le cadre de la Guignolée.

16.01.008

DEMANDE DU COMITÉ 0-5 ANS DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

ATTENDU QUE le Comité 0-5 ans de la MRC de Rivière-du-Loup propose une subvention de 300 \$ à la Municipalité de Saint-Épiphane, pour bonifier le Coffre à bouger avec des équipements de sport destinés aux enfants de 0 à 5 ans ;

ATTENDU QUE le Comité 0-5 ans a demandé une petite participation de la Municipalité afin de bonifier le montant de 300 \$;

ATTENDU QUE le montant total de 350 \$ servira à l'achat d'équipements pour les enfants de Saint-Épiphane ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité accorde un montant de 50 \$ pour bonifier l'achat d'équipements du Coffre à bouger destinés aux enfants de 0 à 5 ans.

16.01.009

APPUI DU MANIFESTE POUR LA LANGUE FRANÇAISE PORTÉ PAR 40 ASSOCIATIONS FRANÇAISES, QUÉBÉCOISES ET WALLONNES

ATTENDU QU'un monde multipolaire émerge sous nos yeux et qu'il contribue manifestement à rééquilibrer les activités de la famille humaine non seulement dans les domaines économique, financier et politique, mais également dans les domaines culturel et linguistique ;

ATTENDU QUE sous toutes les latitudes, de la Chine à la Russie, du Brésil à l'Inde, des politiques linguistiques se décident, de nouveaux espaces linguistiques s'organisent et s'affirment ;

ATTENDU QUE cette nouvelle donne remet en cause l'idée même du monopole d'une langue unique dans la communication mondiale ;

ATTENDU QUE les grandes langues internationales qui se maintiendront ou qui surgiront ne le devront pas au simple fait du hasard, elles le devront en grande partie à la manière dont seront exploités les atouts dont chacune dispose ;

ATTENDU QUE la langue française dispose de plusieurs atouts par son histoire, son universalité, son statut de langue de travail et de langue officielle des Nations-Unis ainsi que par la démographie (bientôt un demi-milliard de locuteurs francophones de par le monde) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil appuie le Manifeste pour la langue française intitulé « Langue française et monde multipolaire : l'urgence d'une stratégie », en annexe de ce procès-verbal, et en appelle aux différents gouvernements à réviser leurs pratiques linguistiques, à abandonner les discours de circonstances sur la francophonie et à relever le défi de l'affirmation déterminée de la langue française dans la polyphonie du nouveau monde.

16.01.010

DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES DE SAINT-ÉPIPHANE

ATTENDU QUE la Maison des jeunes a obtenu des subventions pour l'achat de matériaux qui serviront à isoler et à installer un nouveau revêtement de façade ;

ATTENDU QUE le bâtiment appartient à la Municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Maison des jeunes a demandé à la Municipalité si elle pouvait fournir la main-d'œuvre pour la réalisation de ce projet de modernisation du bâtiment ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité appuie ce projet et fournisse la main-d'œuvre, au début du printemps 2016, pour l'isolation, la pose de revêtement sur les quatre faces du bâtiment et la construction d'une nouvelle galerie, dans la mesure où ces travaux n'entreront pas en conflit avec les priorités du Service de la voirie.

16.01.011

VENTE DES OBJETS, ÉQUIPEMENTS ET MEUBLES DU CENTRE DES LOISIRS SIMONE-SIMARD

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie a fermé définitivement le Centre des loisirs Simone-Simard pour des raisons de sécurité ;

ATTENDU QUE de nombreux équipements, objets et meubles sont inutilisés et qu'ils pourraient faire l'objet d'une vente ;

ATTENDU QUE les bénévoles du Comité des loisirs ont proposé au conseil municipal de fournir du temps homme gratuitement pour démanteler tout ce qui pourrait être potentiellement vendable ;

ATTENDU QUE le Comité des loisirs désirerait qu'en échange, tous les profits de la vente serviraient uniquement à l'achat d'équipements sportifs et/ou à l'amélioration de la patinoire (peinture, bandes, etc.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil accepte la proposition du Comité des loisirs, et s'engage à verser la totalité des profits de cette vente pour l'achat d'équipements sportifs et/ou à l'amélioration de la patinoire, étant entendu que la liste des objets, équipements et meubles sera validée par le conseil municipal au préalable.

16.01.012

CONTRIBUTION ANNUELLE POUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE, DIVISION DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente de service aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, de payer la contribution annuelle de 150 \$ pour l'année 2016, et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette entente.

16.01.013

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

TRANSFERT BUDGET 2015 :

Il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer les transferts budgétaires suivants :

1 441 \$

Du compte no. 02-33013-525- entretien/réparation Inter- voirie-hiver au compte no. 02-33016-525- entretien/réparation souffleur Case- voirie-hiver

50 \$

Du compte no. 02-33013-525- entretien/réparation Inter- voirie-hiver au compte no. 02-33020-495- buanderie- voirie-hiver

4 135 \$

Du compte no. 02-32040-631-carburant, huile et graisse- voirie-été au compte no. 02-33020-631- carburant, huile et graisse- voirie-hiver

124 \$

Du compte no. 02-22000-141- salaires- service incendie au compte no. 02-22000-454- formation/perfectionnement- service incendie

820 \$

Du compte no. 02-14000-670- fournitures de bureau- adm. greffe, au compte no. 02-13020-527- entretien/réparation équip./ameublement- administration

201 \$

Du compte no. 02-41500-521- entretien/réparation conduite égout- réseau d'égout au compte no. 02-41500-522- entretien/réparation bâtiment et terrain-réseau d'égout

170 \$

Du compte no. 02-70130-525 entretien/réparation souffleur patinoire- Loisirs au compte no. 02-70130-522- entretien/réparation bâtiment-terrain- Loisirs

251 \$

Du compte no. 02-22000-141- salaire- service incendie au compte no. 02-22000-414- honoraire professionnel- Service incendie

117 \$

Du compte no. 02-22000-141- salaire- service incendie au compte no. 02-22000-525- entretien/réparation véhicules- Service incendie

TRANSFERT BUDGET 2016

62 \$

Du compte no. 02-13010-454- formation/perfectionnement- ADM. DG au compte no. 02-11000-494- cotisation et adhésion- ADM. DG

INCENDIE

16.01.014

RAPPORT MENSUEL DU MOIS DE DÉCEMBRE 2015

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt du rapport d'activités du Service incendie du mois de décembre 2015.

16.01.015

AUGMENTATION DU SALAIRE DES POMPIERS POUR LES INTERVENTIONS

ATTENDU QUE le conseil a prévu une augmentation de salaire de 1 \$/heure, pour les interventions uniquement, dans le budget 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'augmenter le salaire des pompiers de 1 \$ / heure, pour les interventions uniquement et ce, à partir du 1^{er} janvier 2016.

16.01.016

AUGMENTATION DE LA PAYE MENSUELLE DU CAPITAINE DE LA CASERNE

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'augmenter le traitement salarial mensuel du capitaine de la caserne de 25 \$, à partir du 1^{er} janvier 2016.

AFFAIRES NOUVELLES

16.01.017

DEMANDE DE LA GRATUITÉ DE LOCATION DE LA BIBLIOTHÈQUE PAR LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES SEIGNEURIES

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la gratuité de location de la bibliothèque pour une demi-journée, en janvier ou en février, afin que le Centre d'action bénévole des Seigneuries puisse rencontrer le Comité de bénévoles de Saint-Épiphane, dans la mesure où cette rencontre n'engendre aucun conflit d'horaire.

16.01.018

VENTE DU VIEUX CAMION-CITERNE

ATTENDU QUE la Municipalité a signé une entente avec le Centre de services partagés du gouvernement du Québec pour la mise en vente du vieux camion-citerne car l'appel d'offres réalisé régionalement par la Municipalité n'avait donné aucun résultat ;

ATTENDU QUE le Centre de services partagés a procédé à un appel d'offres sur l'ensemble du territoire du Québec et qu'il en est résulté les offres suivantes :

- Claude Rolland : 2 555,00 \$
- Les entreprises Théo-Lan : 1 101,00 \$
- Stéphane Aubert : 1 058,80 \$

- Jacques Boisvert : 127,38 \$

ATTENDU QUE pour des ventes de lots variant de 1000 \$ à 7 500 \$, le Centre de services partagés du Québec exige une commission de 12 % ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphanie accepte le résultat de l'appel d'offres, soit l'offre de monsieur Claude Rolland, à 2 555 \$, pour la vente du vieux camion-citerne, et paye la commission de 12 % au Centre de services partagés du Québec, soit un montant de 306,60 \$.

16.01.19

RECONDUCTION DU CONTRAT DE RAMONAGE AVEC CHEMINÉE BSL POUR 2016

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat de ramonage avec l'entreprise Cheminée BSL, pour l'année 2016, au coût de 22,50 \$, plus les taxes applicables, par cheminée visitée, sous réserve que l'entreprise s'engage à effectuer le ramonage des cheminées au plus tard en août 2016

16.01.20

PROGRAMMATION DE LA SÉQUENCE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN CAS DE BRIS MAJEUR DU RÉSERVOIR

ATTENDU QU'une fuite a été détectée au réservoir d'eau potable mais qu'elle n'est pas significative pour le moment ;

ATTENDU QUE la Municipalité a élaboré une liste des personnes à joindre en cas de bris majeur au réservoir ;

ATTENDU QUE si une fuite majeure se produit, il faudra condamner le réservoir durant la réparation de la fuite et fournir le village en eau avec les seules pompes des deux puits ;

ATTENDU QUE les automates n'ont pas été programmés pour réguler la pression dans le réseau en fonction de l'absence de réservoir ;

ATTENDU QUE personne à la Municipalité n'est en mesure de reprogrammer la séquence d'alimentation en eau des automates ;

ATTENDU QUE cette tâche ne peut être réalisée en urgence ;

ATTENDU QUE le résultat de cette programmation pourra toujours servir en cas d'urgence, même après la réparation du réservoir d'eau potable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité fasse faire la programmation de la séquence d'alimentation en eau potable par une firme d'ingénieurs, à titre préventif, et accorde un budget maximal de 3 500 \$, plus les taxes applicables, puisé à même la réserve pour l'amélioration du réseau d'aqueduc.

16.01.21

APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'INGÉNIERIE VISANT LA MISE AUX NORMES DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA SÉCURISATION DU RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT D'EAU DURANT LES TRAVAUX DE RÉFÉCTION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la Municipalité a prévu la réparation du réservoir à l'été 2016 ;

ATTENDU QUE le mandat de supervision des travaux pour la réfection du réservoir d'eau potable (structure en béton) a déjà été confié à une firme d'ingénieurs spécialisée en la matière ;

ATTENDU QUE cette firme d'ingénieurs, Actuel-Conseil, n'est pas en mesure d'assurer la sécurisation du réseau d'approvisionnement en eau du village pendant les travaux de réfection ;

ATTENDU QU'avant les travaux de réfection, la Municipalité se doit impérativement de sécuriser le réseau d'approvisionnement en eau du village car le réservoir sera mis hors service durant les travaux de réfection ;

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, les municipalités ne sont plus autorisées à effectuer les travaux en régie interne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphane procède à un appel d'offres de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'ingénierie et la prise en charge de l'approvisionnement du réseau d'aqueduc pendant la durée des travaux de réfection.

16.01.022

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 20 h 45.

16.01.023

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Vallier Côté et acceptée à l'unanimité des conseillers à 20 h 53.

Renald Côté, maire

Nicolas Dionne, directeur général et
secrétaire-trésorier